

2020 -

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le 22 JUIL. 2020

ID : 084-218400562-20200716-2020_04_23-DE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020
DELIBERATION N° : 2020.04.23

OBJET : SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES – TARIFS 2020-2021

NOMENCLATURE : 7 – Finances / 7.1 – Décisions budgétaires / 7.1.3 – Tarifs des services publics

Date de convocation :
09 Juillet 2020

Membres en exercice : 29

Membres présents : 25

Représentés : 04

Non représentés : 00

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération,



L'an deux mil vingt, le SEIZE JUILLET à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : Louis BISCARRAT – **MAIRE** – M.QUESTA / GA.FLEURY / G.CLEMENSON / G.PAQUIN / D.BRUNET / S.KLYZ / G.RATAJEZAK – **Adjoint** – M.CLAUZEL / E.BRUN / P.RELING / JJ.VATON / S.ORIVELLE / MI.SANCHEZ / M.HOFFMANN / L.CLEMENSON / O.ROYER / E.COUPET / C.MAFFRE / H.FAURE / A.DEL BASSO / T.VERMEILLE / A.MICHELS / L.RUCHON / A.SCIACQUA-LERIDON - **Conseillers municipaux**

Excusés représentés : E.MARRACHE par M. QUESTA / M.HOFFART par S. KLYZ / R.CASTEL par C. MAFFRE / R.VIARD par T.VERMEILLE

Secrétaire de séance : Estelle BRUN

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

Le Conseil Municipal est invité à fixer les tarifs des services périscolaires et extra-scolaires pour l'année scolaire 2020-2021 et à en déterminer les modalités d'inscriptions et de paiement.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par Mme Gwenaëlle PAQUIN, Adjointe déléguée à l'enfance-jeunesse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal prise séance tenante portant adoption du budget primitif principal 2020,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

CONSIDERANT l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités locales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité :

BA. 2020 -

Envoyé en préfecture le 21/07/2020
 Reçu en préfecture le 21/07/2020
 Affiché le 22 JUIL. 2020
 ID : 084-218400562-20200716-2020_04_23-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020 N° : 2020.04.23

1° - DETERMINE les modalités relatives aux inscriptions et au paiement des tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2020-2021 :

I - Inscriptions à l'année :

- Constitution d'un dossier d'inscription portant mention du choix du régime d'accueil et du demi-pensionnat.
- autorisation de prélèvement mensuel automatique dont le montant sera défini en fonction des choix réservés.

II - Frais de pénalités et de traitement :

- Enfant laissé sans réservation préalable et sans prévenir la Direction : **10 €**
- Enfant récupéré après la fin des horaires des services : **10 €**

III - Périodes de l'année scolaire 2020-2021

- **Période 1** : du 01 septembre au 16 octobre 2020
- **Période 2** : du 02 novembre au 18 décembre 2020
- **Période 3** : du 04 janvier au 19 février 2021
- **Période 4** : du 08 mars au 23 avril 2021
- **Période 5** : du 10 mai au 06 juillet 2021

2° - FIXE les tarifs comme suit :

► **Tarifs à l'année : 01 Septembre 2020 / 06 Juillet 2021**

		REMISE -8 JOURS	REMISE -6 JOURS	REMISE -4 JOURS	REMISE -2 JOURS
		4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour/semaine
GARDERIE DU MATIN	QF 1 (0,50€)	66,50 €	48 €	31,50 €	15 €
	QF 2 (0,60€)	79,80 €	57,60 €	37,80 €	18 €
CANTINE	QF 1 (3,20€)	425,60 €	307,20 €	201,60 €	96 €
	QF 2 (3,30€)	438,90 €	316,80 €	207,90 €	99 €
PERISCOLAIRE DU MERCREDI	QF 1 (9.00€)	315 €			
	QF 2 (10.00€)	350 €			
PERISCOLAIRE DU SOIR	QF 1	141 €			
	QF 2	169,20 €			

 2020 -

Envoyé en préfecture le 21/07/2020
 Reçu en préfecture le 21/07/2020
 Affiché le **22 JUL. 2020**
 ID : 084-218400562-20200716-2020_04_23-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
16 JUILLET 2020**

N° : 2020.04.23

► **Tarifs à la période :**

1° - PERIODE 1 : 01 Septembre / 16 Octobre 2020


		4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour/semaine
GARDERIE DU MATIN	QF 1 (0,50€)	13.5 €	10 €	6.5 €	3 €
	QF 2 (0,60€)	16,20 €	12 €	7,80 €	3,60 €
CANTINE	QF 1 (3,20€)	86,40 €	64 €	41,60 €	19,20 €
	QF 2 (3,30€)	89,10 €	66 €	42,90 €	19,80 €
PERISCOLAIRE DU MERCREDI	QF 1 (10€)	70 €			
	QF 2 (11€)	77 €			
PERISCOLAIRE DU SOIR	QF 1	27 €			
	QF 2	32.40 €			


2° - PERIODE 2 : 02 Novembre / 18 Décembre 2020

		4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour/semaine
GARDERIE DU MATIN	QF 1 (0,50€)	14 €	10.50 €	7 €	3.50 €
	QF 2 (0,60€)	16,80 €	12.60 €	8,40 €	4.20 €
CANTINE	QF 1 (3,20€)	89,60 €	67.20 €	44,80 €	22,40 €
	QF 2 (3,30€)	92,40 €	69,30 €	46,20 €	23,10 €
PERISCOLAIRE DU MERCREDI	QF 1 (10€)	60 €			
	QF 2 (11€)	66 €			
PERISCOLAIRE DU SOIR	QF 1	28 €			
	QF 2	33,60 €			

3° - PERIODE 3 : 04 Janvier / 19 Février 2021

		4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour/semaine
GARDERIE DU MATIN	QF 1 (0,50€)	14 €	10.50 €	7 €	3.50 €
	QF 2 (0,60€)	16,80 €	12.60 €	8,40 €	4.20 €
CANTINE	QF 1 (3,20€)	89,60 €	67.20 €	44,80 €	22,40 €
	QF 2 (3,30€)	92,40 €	69,30 €	46,20 €	23,10 €
PERISCOLAIRE DU MERCREDI	QF 1 (10€)	70 €			
	QF 2 (11€)	77 €			
PERISCOLAIRE DU SOIR	QF 1	28 €			
	QF 2	33,60 €			

 2020 -

Envoyé en préfecture le 21/07/2020
 Reçu en préfecture le 21/07/2020
 Affiché le 22 JUIL. 2020 
 ID : 084-218400562-20200716-2020_04_23-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020 N° : 2020.04.23

4° - PERIODE 4 : 08 Mars / 23 Avril 2021

		4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour/semaine
GARDERIE DU MATIN	QF 1 (0,50€)	13,50 €	10 €	6,50 €	3 €
	QF 2 (0,60€)	16,20 €	12 €	7,80 €	3,60 €
CANTINE	QF 1 (3,20€)	86,40 €	64 €	41,60 €	19,20 €
	QF 2 (3,30€)	89,10 €	66 €	42,90 €	19,80 €
PERISCOLAIRE DU MERCREDI	QF 1 (10€)	70 €			
	QF 2 (11€)	77 €			
PERISCOLAIRE DU SOIR	QF 1	27 €			
	QF 2	32,40 €			

5° - PERIODE 5 : 10 Mai / 06 Juillet 2021

		REMISE -8 JOURS	REMISE -6 JOURS	REMISE -4 JOURS	REMISE -2 JOURS
		4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour/semaine
GARDERIE DU MATIN	QF 1 (0,50€)	11,50 €	7 €	4,50 €	2 €
	QF 2 (0,60€)	13,80 €	8,40 €	5,40 €	2,40 €
CANTINE	QF 1 (3,20€)	73,60 €	44,80 €	28,80 €	12,80 €
	QF 2 (3,30€)	75,90 €	46,20 €	29,70 €	13,20 €
PERISCOLAIRE DU MERCREDI	QF 1 (10€)	80 €			
	QF 2 (11€)	88 €			
PERISCOLAIRE DU SOIR	QF 1	31 €			
	QF 2	37,20 €			

► **Tarifs à l'unité :**

Garderie du matin	1.00 €	Périscolaire Mercredi – Jonquières / Violès	12.00 €
Cantine	4.50 €	Périscolaire Mercredi - Extérieur	20.00 €
P A I	1.00 €		

► **Repas adulte à l'unité**

Tarif unique : 6.00 €

► **Contrat local d'accompagnement à la scolarité**

Forfait unique pour chaque période : 5.00 €

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020 N° : 2020.04.23

- **Aide aux devoirs : forfait unique pour chaque période**
- Elementaires CP ou CM2 5.00 €
 - Collégiens 10.00 €

3° - FIXE les tarifs des services extra-scolaires comme suit :

► **Tarifs séjours (petites et grandes vacances) :**

		QF1	QF2
TARIFS 1	- Enfants de Jonquières et Violès	80 €	100 €
	- Enfants extérieurs	180 €	200 €
	- Paiement (2 semaines avant le départ)	50 % du tarif global	
	- Paiement (1 semaine avant le départ)	50 % du tarif global	

TARIFS 2	- Enfants de Jonquières et Violès	220 €	240 €
	- Enfants extérieurs	320 €	340 €
	- Réservation (2 mois avant le départ)	34 % du tarif global	
	- Paiement (1 mois avant le départ)	33 % du tarif global	
	- Paiement (1 semaine avant le départ)	33 % du tarif global	

TARIFS 3	- Enfants de Jonquières et Violès	310 €	330 €
	- Enfants extérieurs	410 €	430 €
	- Réservation (2 mois avant le départ)	34% du tarif global	
	- Paiement (1 mois avant le départ)	33 % du tarif global	
	- Paiement (1 semaine avant le départ)	33 % du tarif global	

TARIFS 4	- Enfants de Jonquières et Violès	350 €	370 €
	- Enfants extérieurs	450 €	470 €
	- Réservation (3 mois avant le départ)	34 % du tarif global	
	- Paiement (2 mois avant le départ)	33 % du tarif global	
	- Paiement (1 mois avant le départ)	33 % du tarif global	

- **Tarifs journée (petites et grandes vacances) :**
- Jonquières / Violès QF1 = 11 € / QF 2 = 12 €
 - Extérieurs 20 €

4° - PRECISE que les tarifs ci-dessus entreront en vigueur pour la rentrée scolaire 2020-2021.

5° - DECLARE que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget principal.

B 2020 -

Envoyé en préfecture le 21/07/2020
Reçu en préfecture le 21/07/2020
Affiché le 22 JUIL. 2020
ID : 084-218400562-20200716-2020_04_23-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
16 JUILLET 2020** **N° : 2020.04.23**

6° - CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 21 juillet 2020,


Le Maire,
Louis BISCARRAT

NOTIFICATION : le 24 / 07 / 2020 à :

- ↳ Comptabilité
- ↳ jeunesse, sport, CDC
- ↳ Culture